



Monsieur Régis SOENEN  
G.P.M.R.  
34 boulevard de Boisguilbert  
B.P. 4075  
76022 Rouen Cedex.

Sahurs le 25 janvier 2012.

Objet : *Convention du 26 mars 1982.*  
*Projet de ferme photovoltaïque sur des*  
*Terres agricoles.*

Monsieur Le Directeur,

Nous portons à votre connaissance la lettre que nous avons adressée au Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur François FIEU.

Ce courrier comme son objet l'indique, traite de la convention du 26/03/1982 établie entre la commune de Sahurs et le Port Autonome de Rouen en présence de Monsieur le Préfet de la Région de Haute Normandie, Préfet de Seine maritime, et de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.

Son but est d'alerter toutes les parties prenantes et présentes lors de la signature de cette convention, sur le projet d'implantation d'une ferme photovoltaïque dans les anciennes chambres de dépôts des produits dragués de la seine.

Nous ne réécrivons pas le courrier adressé à M. FIEU, mais nous attirons votre attention sur la contestation née de ce possible mise en exécution de ce projet.

**En effet, l'impact sur le paysage et son effet négatif sur le tourisme, l'environnement avec l'amputation de terres agricoles, le cadre de vie des sahurciens dont la proximité des habitations ne relève d'aucune contestation, l'altération profonde des sites et paysages ruraux environnants avec demain, une vue imprenable des habitants de La Bouille et Caumont sur le champ de 23ha de panneaux capteurs du soleil auront des effets négatifs sur un long terme pour toutes les communes touchées.**

Nous voulons rappeler que dans le "Schéma Global D'Aménagement et de Gestion Durables de la Seine-Aval du Projet Grande Seine 2015", nous trouvons un programme 8 qui est : Différencier et Diversifier l'Activité de Production Agricole.

- **L'enjeu est de conforter un développement économique durable.**
- **L'objectif stratégique est de conforter la vocation agricole de la vallée de seine.**

La lecture du cadre stratégique et réglementaire selon la directive territoriale de l'estuaire de la seine **est riche d'enseignements sur l'agriculture et son activité agricole.**

Le contexte et ses différents articles, nous confortent dans notre volonté de préservation des spécificités agricoles dont la culture du maïs, comme réalisée sur l'ancienne chambre des dépôts.

Notre Association de Défenses des Berges de Seine demande à ce que la mise en place d'un tel projet d'énergie renouvelable respecte la nature, l'environnement, les surfaces agricoles et les cultures ; Elle ne doit pas être en aucun cas, une implantation destructrice de ces éléments de vie.

Nous vous demandons Monsieur Le Directeur, de bien vouloir prendre en compte les motifs qui nous amènent à rejeter le projet en question.

Restant à votre disposition et dans l'attente de vous lire,

Croyez Monsieur Le Directeur, en nos salutations respectueuses.

Gilles Gault, Président.

Pièce jointe : Lettre adressée au Président de la Chambre d'Agriculture.